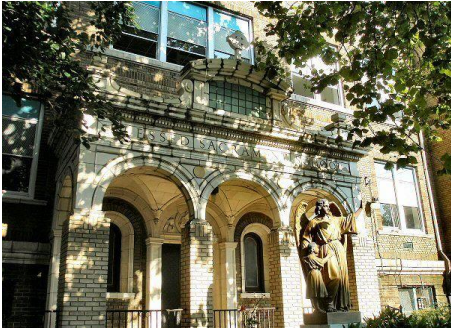


DEUX NOUVEAUX SYNDICATS AU SEIN DU REGROUPEMENT PRIVÉ FNEEQ-CSN



Le Queen of Angels Academy est une institution privée anglophone comptant quelque 300 élèves.

Les 60 employé-es de l'institution, personnel enseignant et non enseignant, située à Dorval, feront maintenant partie de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN).

C'est dans une volonté de respect mutuel que les membres du syndicat espèrent voir progresser la négociation collective qui s'amorcera bientôt. Les comités exécutif et de négociation ont d'ailleurs été élus lors d'une première assemblée générale qui s'est tenue le 30 septembre dernier. À cette occasion, madame Olive Moss a été élue à la présidence de ce nouveau syndicat.

La FNEEQ leur souhaite la plus cordiale bienvenue !



Au cours d'un référendum de deux jours, qui s'est tenu au printemps 2010, les 120 membres du personnel enseignant, professionnel et de soutien administratif du collège Mont Saint-Louis, de Montréal, ont choisi, par vote secret, d'adhérer à la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) dans une proportion de 88 %. Le personnel faisait auparavant partie d'un syndicat autonome.

La coordination du regroupement privé est très heureuse d'accueillir dans les rangs de la fédération les membres de cette école secondaire privée, en leur assurant l'appui des responsables du regroupement et des personnes conseillères de la fédération en ce qui a trait à leur vie syndicale, car, dès l'an prochain, le syndicat négociera une première convention collective avec la FNEEQ-CSN.

Le Regroupement des établissements privés de la FNEEQ-CSN compte maintenant 34 syndicats et plus de 2 400 membres. La FNEEQ-CSN regroupe aussi la grande majorité des syndicats de professeurs de cégep et de chargé-es de cours universitaires, soit plus de 25 000 membres.

COLLOQUE POUR AGIR CONTRE L'HOMOPHOBIE DANS LE RÉSEAU DE L'ÉDUCATION

Sous le thème « **Briser le silence, une responsabilité à partager** », se tiendra, les 14 et 15 avril 2011, à l'UQAM, le **Colloque pour agir contre l'homophobie dans le réseau scolaire**. Comme les places sont limitées et que « le premier arrivé sera le premier servi », nous vous invitons, dès maintenant, à vous rendre sur le site du colloque à l'adresse suivante : www.colloque.homophobie2011.org pour vous y inscrire, choisir vos ateliers, réserver votre chambre d'hôtel, bref, pour obtenir tous les renseignements nécessaires concernant cette activité.

Le colloque est une suite logique de la recherche de Line Chamberland, intitulée « **Impact de l'homophobie et de la violence homophobe sur la persévérance et la réussite scolaire** » (au niveau des commissions scolaires et des cégeps). Organisé par la Table nationale de lutte contre l'homophobie du réseau scolaire et la Table nationale de lutte contre l'homophobie du réseau collégial, le colloque est commandité, entre autres, par le MELS, le ministère de la Justice, des organismes syndicaux, des organismes patronaux et des associations étudiantes et de parents.

N'hésitez pas à faire appel au fonds de perfectionnement de votre établissement pour défrayer le coût d'inscription de 125 \$.

DES NOUVELLES D'IMPORTANCE ISSUES DE LA RÉUNION DES SYNDICATS DU REGROUPEMENT PRIVÉ DE MAI 2010

Lors de la réunion des syndicats du regroupement privé de mai 2010, un pas important a été franchi vers une harmonisation des conventions collectives de ces syndicats. En effet, après l'adoption d'une proposition stipulant :

« *Que les membres du regroupement privé mandatent la coordination afin de mettre en place un processus d'élaboration de demandes communes, en collaboration avec les personnes conseillères, portant sur les sujets suivants :*

- *les droits parentaux*
- *les activités syndicales, incluant les libérations*
- *les différents types de congé (congés sociaux, congés de maladie, congés différés) »,*

le regroupement s'attaquera à la rédaction de demandes communes que les syndicats, au nombre de 34, s'engageront à inclure dans leurs cahier de demandes et à négocier avec la partie patronale. Il s'agit ainsi de mettre en place une approche plus concertée des négociations pour les syndicats du regroupement tout en respectant l'unicité des établissements. Le but d'une telle démarche, tel qu'énoncé par Caroline Senneville, responsable politique du regroupement, est « *de fixer un seuil, ou un standard minimal, sur ces objets, afin de s'assurer que les membres des syndicats du regroupement privé bénéficient d'une base analogue dans leurs conditions de travail.* »

Non seulement cette démarche vise-t-elle à établir un seuil pour tous les syndicats, mais elle permettra également une coordination accrue dans le but d'améliorer les conditions de travail de tous nos membres.

UNE ENTENTE DE PRINCIPE À L'ÉCOLE VANGUARD

Suite à une énième séance de conciliation, une entente de principe est intervenue entre les parties dans le dossier de l'école Vanguard.

Cette école, qui compte trois campus, reçoit une clientèle de jeunes en difficulté. La centaine de salarié-es qui y travaillent tentent, depuis maintenant presque trois ans, d'en arriver à un règlement satisfaisant leur permettant de continuer à donner des services de qualité à ces jeunes qui en ont tant besoin.

Mais les négociations se sont étirées !

En juin dernier, en déposant une offre globale, le syndicat avait bon espoir d'en arriver enfin à un règlement. Non seulement cette offre n'a-t-elle pas été acceptée par la partie patronale, mais cette dernière ajoutait une autre demande. En assemblée générale, les salarié-es se sont donc voté des moyens de visibilité : lors des rencontres de parents, tout en accueillant ces derniers, les membres des trois campus distribuaient des feuillets explicatifs. De plus, une journée de grève a également été votée et devait être exercée le 2 novembre. Mais lors de la rencontre de conciliation du 28 octobre dernier, la partie patronale a retiré ses nouvelles demandes et accepté d'entériner l'entente de principe avec la partie syndicale.

Comme l'a mentionné la conseillère syndicale dans le dossier, madame Sylvie Chaussé, « encore une fois, c'est la minute de plus qui a fait la différence ».

L'entente sera présentée aux salarié-es lors d'une assemblée syndicale qui pourront ainsi bénéficier d'une convention collective jusqu'en 2014.

Bravo à toutes et à tous !



UNE PREMIÈRE CONVENTION COLLECTIVE AU COLLÈGE CHAMPAGNEUR DE RAWDON

Ayant obtenu leur accréditation en novembre 2007, c'est deux ans et demi plus tard que les 17 enseignantes et enseignants et les 4 personnes techniciennes ont conclu une première convention collective et des avancées importantes ont été obtenues pour les membres.



Pour les personnes techniciennes, notons que la sécurité d'emploi ainsi que l'amélioration en matière de jours fériés, de congés sociaux, de congés parentaux et de vacances font partie des gains les plus importants.

Quant au personnel enseignant, une meilleure définition du calcul du nombre d'enseignants, un mécanisme plus démocratique pour sa répartition, de même qu'une véritable reconnaissance de la vie syndicale représentent des gains majeurs.

Les enseignants et le personnel technique ouvriront donc la nouvelle session dans un esprit de partenariat avec leur employeur afin d'assurer aux étudiants des services d'une qualité toujours grandissante.



**Vos assurances :
c'est réglé.**

Exclusivement réservé aux
membres de la FNEEQ

Obtenez **10 % de rabais** sur vos primes
d'assurance automobile, habitation et
véhicules récréatifs.

La Capitale
assurances générales
Cabinet en assurance de dommages

866 551-2643
www.lacapitale.com